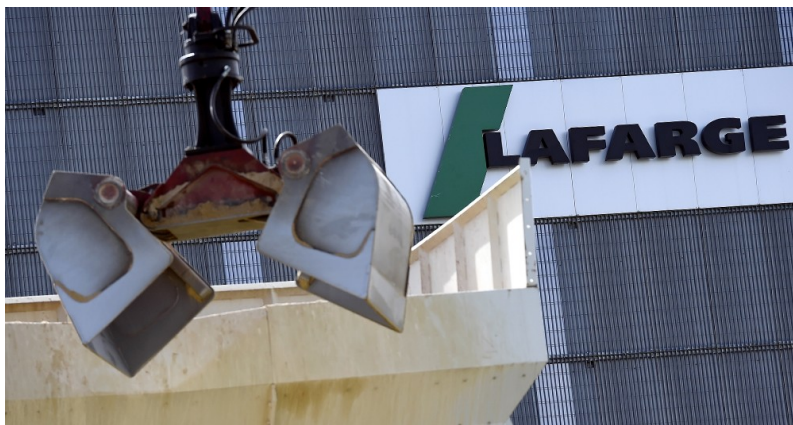


Lafarge Syrie : l'addition s'alourdit

par MYRIAM CHAUVOT
et VALÉRIE DE SENNEVILLE



« De 2011 à 2015, le total des sommes versées est de 15,3 millions de dollars, soit l'équivalent de 12,9 millions d'euros. C'est le chiffre retenu par les magistrats instructeurs », Marie Dosé, avocate de Sherpa. - Franck Fife/AFP

Les flux financiers recensés dans l'affaire Lafarge Syrie se montent à l'équivalent de 12,9 millions d'euros entre 2011 à 2015. L'organisation Sherpa soupçonne le groupe d'avoir cherché à dissimuler certaines preuves.

L'addition des montants en jeu dans l'affaire Lafarge Syrie grimpe et LafargeHolcim n'a pas fini d'être secoué par cette affaire de financement du terrorisme. « *De 2011 à 2015, le total est de 15,3 millions de dollars soit l'équivalent de 12,9 millions d'euros. C'est le chiffre retenu par les magistrats instructeurs* » dans l'enquête en cours pour, entre autres, financement du terrorisme, a souligné **Marie Dosé**, avocate de l'association Sherpa, qui s'est portée partie civile dans ce dossier. « *Des organisations terroristes, dont l'État Islamique, ont été les bénéficiaires de la majorité de ce montant au titre d'achat de matières premières, etc.* », affirme **William Bourdon**, le président de l'ONG non gouvernementale.

Ce chiffre a été transmis dès le début de l'enquête. Il correspond au décompte effectué par le cabinet d'audit PwC, mandaté par le cimentier dans le cadre de l'enquête interne qu'il avait lui-même déclenchée et qui avait été menée par Baker McKenzie. Ce décompte, dont « Les Échos » ont obtenu une copie, inclut 2015, alors que la cimenterie de Lafarge à Jalabiya, en Syrie, a été fermée en septembre 2014 car « *le contenu des silos de la cimenterie a été lui aussi vendu* », explique William Bourdon.

Disparition de documents

Dans un contexte de lutte contre le terrorisme, ces montants semblent énormes. Mais comme LafargeHolcim - qui a absorbé en 2015 Lafarge SA - a décidé de jouer, dès le

début de l'affaire, le mea culpa en demandant à Baker McKenzie d'enquêter sur le passé et les conditions de ce financement, c'est sur un autre terrain que Marie Dosé et William Bourdon ont décidé de porter leurs piques. Selon eux, lors de la perquisition au siège du groupe à Paris, les 14 et 15 novembre « *les ordinateurs ont été passés à l'eau de javel pour empêcher la justice de travailler* », soutiennent-ils.

Les enquêteurs semblent en effet ne pas avoir décoléré de la manière dont la perquisition s'est déroulée. « *En dépit de la coopération alléguée, le groupe semble en l'état distiller les éléments en sa possession dans l'objectif premier de maîtrise* », notent-ils dans la procédure, regrettant que « *l'intégralité de la comptabilité susceptible d'impliquer la personne morale [Lafarge SA, NDLR] n'ait pas été davantage transmise* ».

« Nous n'en sommes encore qu'au début »

Malgré les mises en examen prononcées ces dernières semaines, dont celles de **Bruno Lafont**, l'ex-PDG de Lafarge, et d'**Éric Olsen**, DRH au moment des faits (puis dirigeant de LafargeHolcim), « *nous n'en sommes encore qu'au début* », assure William Bourdon pour qui « *la responsabilité de la personne morale elle-même, Lafarge SA, doit être engagée* ». ♦